Réf. Farde e-Assemblées : 2590994

N° OJ : 53

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Déclaration commune pour le soutien européen à l'action des villes en faveur de l'inclusion numérique.

Le Conseil communal,

Vu l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles qui vise à devenir “une ville intelligente au service de tous”, une Ville qui utilise les nouvelles technologies pour améliorer son efficacité, sa qualité de vie et de service et son développement durable; et l'importance de l'inclusion numérique dans la stratégie Smart City de la Ville de Bruxelles;

Vu la Charte des droits numériques de la Ville de Bruxelles (validée par le Conseil le 16 octobre 2023) synthétisant les engagements ainsi qu'un plan d'action de projets à mener dans le domaine des droits humains numériques d'ici à 2030 au sein de la Ville, dont le premier chapitre est focalisé sur l’inclusion numérique;

Considérant que la Ville de Bruxelles a rejoint le groupe de travail 'Digital Divide Eurocities' (validé par le Collège du 1er juin 2023), initié et présidé par Bordeaux Métropole et soutenu organisationnellement par l'équipe du Forum numérique d'Eurocities;

Considérant que ce groupe de travail vise, entre autres, à développer et préparer des opportunités (européennes) d'engagement politique;

Considérant qu'Eurocities encourage les villes membres de son réseau à signer la "déclaration commune pour le soutien européen à l'action des villes en faveur de l'inclusion numérique" qui a été rédigée dans le cadre du groupe de travail 'Digital Divide Eurocities';

Considérant que cette déclaration exprime l'alignement des villes et réseaux de villes soussignés sur les principes énoncés dans la Déclaration européenne sur les droits et principes numériques. Les villes membres d'Eurocities appellent à une dynamique de collaboration dirigée par l’Union européenne pour :
1) Contribuer à aligner les grandes villes sur des références locales européennes communes, afin d'évaluer la situation de leurs constituants au niveau local;
2) Développer efficacement les bonnes pratiques existantes en les adaptant en outils facilement transposables et implémentables.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Autoriser la participation de la Ville de Bruxelles à la "déclaration commune pour le soutien européen à l'action des villes en faveur de l'inclusion numérique".

Annexes :

Déclaration commune pour le soutien européen à l'action des villes en faveur de l'inclusion numérique_ENG (Consultable au

Déclaration commune pour le soutien européen à l'action des villes en faveur de l'inclusion numérique_FR (Consultable au